

Règlement du Jeu concours SARL LOC AND PARTS

1- Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par SARL LOC AND PARTS, domicilié : 2 chemin de la Borderie – 23 200 BLESSAC, représenté par Jean Christophe JAGAILLE, gérant, désigné ci-après l'Organisateur.

2- Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant : 1 x 406 Peugeot réplique du film TAXI 1 (l'auto est visible sur le site : <https://locandparts.com/celebre-replique-de-taxi-1>)

Le remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant (la carte grise est comprise dans le lot)

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer le lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférent, ainsi que d'assurer le lot pour une utilisation en règle avec la législation en vigueur.

3- Conditions de participation

La participation au présent jeu concours est soumise à la détention d'un permis de conduire français.

4- Frais de participation

La participation au présent jeu concours implique les frais suivants : 10 euros par bulletin déposé. (tarifs dégressifs, cf bon de participation)

5- Modalités de participation

La participation au présent jeu concours est ouverte à compter du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2024.

Chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite, moyennant de remplir à chaque fois un bulletin de participation et de régler la somme de 10 euros par estimation.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin de participation (disponible sur le site internet SARL LOC AND PARTS, ainsi que sur la page Facebook dédiée à l'événement), de l'envoyer par e-mail à icjprod@gmail.com, ou de le déposer au siège de l'entreprise, ou de l'envoyer par courrier, puis de procéder au règlement correspondant au nombre d'estimations.

Le paiement peut s'effectuer :

- Par chèque bancaire (ordre Loc and parts), à déposer au siège de l'entreprise
- Par paylib sur le 06.16.73.33.48, préciser dans le motif « Nom, prénom et Kilométrage estimé »
- Par CB, en se rendant au siège de l'entreprise
- Par Pyapal : jagaille.jean-christophe@orange.fr

La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

6- Désignation des gagnants

Le gagnant sera l'estimation la plus proche du kilométrage réel du compteur. L'estimation devra indiquer les kilomètres ainsi que les mètres.

En cas d'égalité, le gagnant sera tiré au sort par un huissier de justice.

7- Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 3 mai 2024 à 14h, sur le site internet, la page Facebook et affiché au siège de l'entreprise.

Le gagnant sera directement contacté par l'organisateur (par téléphone et email)

Le gagnant devra répondre dans les trois (3) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique et fournir ses coordonnées complètes (servant à l'établissement de la carte grise). Sans réponse de la part du gagnant dans les trois (3) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, le lot sera attribué au participant suivant ayant l'estimation la plus proche.

Le gagnant devra se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur.

À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur.

8- Données personnelles

Des données à caractère personnelle concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu concours dans le but d'établir l'identité du gagnant et de le prévenir de l'attribution du gain.

Les données à caractère personnelles des participants seront conservées pendant une durée de 6 mois et traitées par les personnes suivantes :

- Monsieur Jean Christophe JAGAILLE

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en contactant par email l'organisateur : icjprod@gmail.com

9- Responsabilité

L'Organisateur ne pourra pas être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous. Dans ce cas les sommes versées par les participants seront intégralement restituées.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu concours.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination du gagnant. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

10- Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement :

- Au siège social de la SARL LOC AND PARTS, du lundi au vendredi 9h-12h, 14h-19h.
- Sur le site web : <https://locandparts.com>
- Envoyé par l'Organisateur sur simple demande écrite émanant de tout participant en écrivant à l'adresse email du jeu-concours : icjprod@gmail.com.

11- Adresse postale du jeu concours

Pour demande ou toute contestation relative au jeu-concours cité dans le présent règlement, l'adresse postale destinataire des courriers correspondant est mentionnée ci-dessous : SARL LOC AND PARTS : 2 chemin de la Borderie – 23 200 BLESSAC

12- Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 11 au plus tard le 30 avril 2024 midi inclus (cachet de la poste faisant foi)